

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT

Enfances normandes
1800 - 1960

-
7 avril 2018
> 24 février 2019

-
Musée des Traditions
et Arts Normands
Château de Martainville

76

SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -



www.chateaudemartainville.fr

EXPOSITION

SOMMAIRE

Présentation de l'exposition	Page 3
Le parcours de l'exposition	Page 4
Les liens avec les programmes scolaires	Page 5
Les propositions d'activités pédagogiques	Page 6
Pour les établissements d'enseignement professionnel ou supérieur	Page 6
Informations pratiques	Page 7



Présentation de l'exposition

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT.....

Avec *Lorsque l'enfant paraît*, le Musée des Traditions et Arts Normands retrace la condition de l'enfant en Normandie entre 1800 et 1960.

De la naissance et jusqu'au certificat d'études primaires, le petit Normand grandit au fil de rites de passage religieux et civils, dans une société qui reconnaît désormais l'individualité de l'enfant et sa place privilégiée au sein de la famille.

À partir du 18^{ème} siècle, et sous l'influence d'auteurs tels que Jean-Jacques Rousseau, la place de l'enfant au sein de la famille et de la société évolue vers une « individualisation ». Au 19^{ème} siècle, l'enfant a un statut à part entière : c'est l'apparition de la famille bourgeoise centrée sur le foyer, dans laquelle le nourrisson tient une place prédominante. L'enfant a également désormais plus de chance de survie car le taux de mortalité infantile diminue avec les progrès de la science et les nouveaux traités de puériculture.

Au cours des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, l'enfant devient le centre de la vie familiale.

L'apparition simultanée d'une préoccupation éducative étatique, pédagogique et cléricale, associée à la baisse de la mortalité enfantine grâce aux progrès de la médecine, permet une évolution du statut de l'enfant.

En 1833, la loi Guizot officialise la création d'une école primaire de garçons dans chaque commune et la loi Falloux en 1850 le prévoit également pour les filles. Les lois Jules Ferry sur l'école primaire ont été votées dès 1880 et rendent l'école gratuite, l'instruction obligatoire de 6 à 13 ans pour les deux sexes et l'enseignement public laïc.

À côté de ces avancées éducatives, la Révolution industrielle a besoin d'une main d'œuvre peu coûteuse.

En Seine-Inférieure, ce sont les industries textiles et verrières qui exploitent cette main d'œuvre « docile » 14 heures par jour, pour une rémunération en moyenne quatre fois moins importante que celle d'un homme. La première loi sur le travail des enfants remonte à 1841, très contestée, elle reste très peu appliquée. Puis, la loi de 1874 repousse l'âge d'embauche à 12 ans et la durée quotidienne de travail à 6 heures. Les lois Jules Ferry sur la scolarisation ont joué un rôle important dans la diminution des enfants-ouvriers dans l'industrie.

Au 20^{ème} siècle, l'évolution des droits de l'enfant est marquée en 1924 par la déclaration de Genève qui sera le premier texte énonçant des droits fondamentaux des enfants, puis par la déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'ONU en 1959 : « *L'enfant est reconnu, universellement, comme un être humain qui doit pouvoir se développer physiquement, intellectuellement, socialement, moralement, spirituellement, dans la liberté et la dignité.* »

Commissaire de l'exposition : Caroline LOUET, directrice du château de Martainville.

Le parcours de l'exposition

L'exposition s'organise autour de six thèmes, illustrés de panneaux, d'objets et de supports iconographiques variés.

Autour de la naissance

- La mère et son enfant : l'accouchement (les peurs, la protection des saints, la sage-femme ou l'accoucheuse) ;
- De l'allaitement maternel au biberon stérilisé : le rôle des nourrices, la « Goutte de lait », les biberons Robert... ;
- Le rôle de la médecine : les grandes découvertes de Pasteur et les nouvelles règles d'hygiène ;
- Les enfants abandonnés.

Les rites de passage religieux

- Le baptême ;
- Focus sur les parures vestimentaires et accessoires du baptême ;
- La communion.

L'éducation : de la salle d'asile à l'école primaire élémentaire.

- Les lois du 19^{ème} siècle pour la scolarisation et leurs applications en Normandie ;
- Les pratiques et méthodes de l'enseignement élémentaire ;
- Le lieu même de l'apprentissage : la classe, son cadre matériel et son organisation pédagogique.

Jouer pour apprendre et s'épanouir

- Dans les milieux aisés ;
- Dans les familles pauvres ;
- L'évolution des jouets pour enfants dès 1850.

Les enfants ouvriers

- Le travail des enfants au 19^{ème} siècle.

Les droits de l'enfant

- La Déclaration de Genève de 1924 ;
- La Déclaration des Droits de l'Enfant de 1959.

150 œuvres exposées, en provenance des collections du Musée des Traditions et Arts Normands – Château de Martainville, du Musée Gustave Flaubert, du MUNAÉ - Musée National de l'Éducation, de collections particulières et du Musée d'Argentan.

Les liens avec les programmes scolaires

L'exposition permet de découvrir le mode de vie autour de l'enfance, de 1800 à 1960. Ainsi, les élèves sont en mesure d'appréhender l'évolution des mœurs, des règles d'hygiène, de l'éducation, des jeux, depuis l'époque de leurs arrière-arrières-grands-parents jusqu'à celle de leurs grands-parents, et peuvent établir des comparaisons avec leur vie d'écolier d'aujourd'hui.

Pour les plus âgés, cette évolution sera contextualisée dans un cadre socio-historique, leur permettant d'aborder des notions telles que l'industrialisation, la modernisation des campagnes, la mixité, les droits, la laïcité, etc....

Cycle 1 (Maternelles) :

- découverte des jeux et jouets d'autrefois, des vêtements, du matériel de puériculture.

Cycle 2 (CP au CE2) :

Enseignement moral et civique :

- comparer l'école d'aujourd'hui et celle d'autrefois, les programmes, les tenues, le matériel pédagogique.
- découvrir l'évolution du droit des enfants : l'éducation, l'accès à l'école, le travail....

Questionner le monde :

- se situer dans le temps : à l'époque des grands-parents, des parents des grands-parents
- découvrir l'évolution de la société au travers des modes de vie (vêtements, hygiène, éducation, jeux, travail...), comparer hier et aujourd'hui.

Cycle 3 (CM1 à la 6^{ème}) :

Enseignement moral et civique :

- Le droit et la règle ;
- Découverte de l'école de la République, de la mixité à l'école, de la laïcité à l'école, des droits des enfants, du principe d'égalité d'accès à l'instruction.

Histoire :

- L'école primaire au temps de Jules Ferry ;
- Le travail des enfants à la mine, à l'usine, à l'atelier.

Cycle 4 (5^{ème} à la 3^{ème}) :

Enseignement moral et civique :

- Comprendre les fondements de l'école républicaine, de la laïcité, du principe d'égalité d'accès à l'instruction, de la mixité.

Histoire :

- La transformation de la société, des campagnes avec la Révolution industrielle ;
- L'évolution de la perception du monde et de son enseignement à l'école ;
- La société au XIX^{ème} siècle et le rôle de l'école dans la construction de la culture républicaine et laïque.
- L'évolution de la société et de la place de l'enfant jusqu'à nos jours.

Les propositions d'activités pédagogiques

➤ Les visites commentées

Les visites commentées de l'exposition durent de ¾ d'heure à une heure et sont adaptées selon l'âge et le niveau des élèves. A la demande des enseignants, il est possible d'approfondir certaines thématiques.

➤ Les ateliers

Les ateliers durent environ 1 heure et demi, ils sont conçus pour que les élèves réinvestissent les connaissances acquises pendant la visite de l'exposition. Même si l'intitulé est le même pour les différents niveaux, le contenu est adapté en fonction de la classe.

Pour les cycles 1 et les CP :

Atelier « *Hier et aujourd'hui* » : jeu d'association, les élèves doivent retrouver les objets d'hier correspondant à ceux d'aujourd'hui. Il n'y a pas besoin de savoir lire ni écrire (à part son prénom), et chaque élève repart avec son tableau d'association.

Pour les cycles 2 et 3 :

Atelier « *A l'école autrefois* » : découverte de l'écriture à la plume métallique, initiation aux pleins et au déliés. Des énoncés de problèmes mathématiques, des dictées, des leçons sont présentées aux élèves, ainsi que des cahiers anciens d'écoliers.

Atelier « *Jeu Trivial Pursuit sur l'enfance* » : les élèves sont organisés en petits groupes de 4 ou 5, et sur le principe du célèbre Trivial Pursuit, doivent répondre à des questions sur 5 thèmes présentés dans l'exposition : la petite enfance, l'école autrefois, les droits des enfants, jeux – jouets et loisirs, les vêtements. Cela permet de remobiliser les connaissances acquises lors de la visite de l'exposition, et de travailler en commun pour trouver les bonnes réponses.

Pour les établissements d'enseignement professionnel ou supérieur

Des visites commentées, approfondies sur certains thèmes (hygiène et alimentation des nourrissons, travail des enfants, etc....), peuvent être proposées.



Informations pratiques

L'exposition « Lorsque l'enfant paraît » est présentée au Musée des Traditions et Arts Normands – Château de Martainville jusqu'au 24 février 2019.

Horaires :

Le site est ouvert tous les jours sauf le mardi et le dimanche matin :

- Du 01/10 au 31/03 : de 10h à 12h30 et de 14h à 17h (17h30 le dimanche)
- Du 01/04 au 30/09 : de 10h à 12h30 et de 14h à 18h (18h30 le dimanche)

Fermeture les 01/01, 01/05, 01/11, 11/11, 25/12.

Pour les groupes souhaitant réserver une animation avec médiateur (visite guidée et/ou atelier, l'accueil certains mardis est possible, ainsi qu'une ouverture anticipée le matin et l'après-midi).

Tarifs (par classe jusqu'à 30 élèves maximum) :

Visites commentée maternelles et primaires : 20€

Visites commentées collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur : 30€

Ateliers maternelles et primaires : 30€

Ateliers collèges : 40€

Le règlement s'effectue par bon de commande, espèces, chèque ou carte bancaire.

Sans la présentation d'un de ces moyens de paiement le jour des animations, celles-ci ne pourront avoir lieu.

Les réservations, obligatoires pour les groupes, s'effectuent auprès du service des publics, du lundi au vendredi, au **02 35 15 69 11** ou musees.departementaux@seinemaritime.fr

En l'absence de tout document de réservation, l'entrée pourra être refusée aux groupes en cas de forte affluence.

Pour les ateliers, le matériel est fourni par le service.

Le site offre la possibilité de pique-niquer sur place (attention, les toilettes ne sont pas accessibles entre 12h30 et 14h).

En cas d'intempéries, la mairie de Martainville peut mettre une salle à disposition, sur réservation préalable (02 35 23 40 16).

Les cars peuvent stationner sur le parking situé devant l'entrée du château.



CHÂTEAU DE MARTAINVILLE

76116 MARTAINVILLE-EPREVILLE

02 35 23 44 70

chateaudemartainville@seinemaritime.fr

www.chateaudemartainville.fr

